

L'expérience du front de l'Est à travers les correspondances des légionnaires wallons

La guerre germano-soviétique, qui débute le 22 juin 1941 avec l'invasion de l'URSS, entraîne l'enrôlement de 7 000 à 8 000 Wallons dans la Légion Wallonie. Mise sur pied en juillet 1941 pour mener la lutte contre le bolchévisme à l'Est, la Légion combat tout d'abord sous les ordres de la Wehrmacht et passe, en juin 1943, sous le commandement de la Waffen SS.

À partir de 1944, en tant que soldats de la Wehrmacht et de la Waffen SS, les légionnaires wallons sont arrêtés, jugés et condamnés par les tribunaux militaires belges du chef d'infraction à l'article 113 du Code pénal, qui sanctionne la collaboration militaire, traduite par le port d'armes. À l'ouverture d'un dossier, l'Auditeur militaire mène une enquête au préalable au cours de laquelle de nombreux documents sont saisis, y compris des correspondances.

Témoins directs du quotidien des légionnaires, de leurs états d'âme et de leur implication dans la guerre, les correspondances deviennent des pièces à conviction importantes pour l'enquête. Pourtant, l'Auditeur militaire ne les considérait pas systématiquement comme telles et prenait en compte d'autres éléments pour déterminer la peine qu'allait encourir le légionnaire. Le caractère inculpant des lettres nous a amené à nous demander pourquoi elles avaient-elles été conservées par les destinataires, pourtant conscients du danger qu'elles représentaient. Était-ce uniquement pour des raisons sentimentales ? Le contenu permettait-il de justifier cette conservation ?

En s'intéressant donc de plus près au contenu des lettres et à leur forme, il a été possible de déterminer de quoi parlent les légionnaires, comment et pourquoi. Cela a permis de répondre à la question suivante : les lettres sont-elles révélatrices des combats et du quotidien au front des légionnaires ?

Ce mémoire approfondit ces problématiques à partir de 122 jugements de légionnaires wallons issus des archives du Conseil de guerre de Mons et de la Cour militaire de Bruxelles, ainsi que de 331 correspondances retrouvées dans ces dossiers. Cela a permis en outre de mettre en lumière les pratiques de la répression de la collaboration exercée par l'État belge et de déterminer différents profils de légionnaires wallons qui ont combattu ou non sur le front de l'Est.